



S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

# CONTRAT DE GÉNÉRATION

## LA CFDT SIGNE L'ACCORD

De mi Juin à fin Août, se sont déroulées à la Caisse d'épargne Bretagne – Pays de Loire des négociations entre vos élus et la direction pour mettre en place le contrat de génération voulu par le gouvernement.

### POURQUOI UN CONTRAT DE GÉNÉRATION ?

Le gouvernement veut que chaque entreprise participe à l'effort collectif d'embauche de "jeunes" et de "seniors"

Selon sa dimension, chaque entreprise devait déposer avant fin septembre son propre accord ou à défaut un plan d'action unilatéral.

Pour la CE BPL, trois thèmes devaient être négociés :

- l'emploi des jeunes
- l'emploi des salariés seniors
- la transmission des savoirs et des compétences

### QUEL CONTRAT DE GÉNÉRATION À LA CAISSE D'ÉPARGNE BRETAGNE – PAYS DE LOIRE ?

Au terme de cinq réunions, l'accord négocié se décline comme suit dans ses grandes lignes:

- embauche à minima de 70% de collaborateurs de moins de 30 ans dont 60% de jeunes en situation de précarité ou d'entrée dans la vie active
- nomination d'un référent pour accompagner le jeune afin de faciliter son intégration et devenir rapidement opérationnel, référent choisi de préférence parmi les seniors quelque soit le métier et sur la base du volontariat
- embauche de salariés âgés: la direction s'engage, a minima, à doubler le recrutement de 2012 des plus de 45 ans soit 4 personnes

### POURQUOI LA CFDT SIGNE CET ACCORD ?

Certains points, tel le nombre d'embauche de seniors, ne sont pas satisfaisants, mais vos élus CFDT ont estimé que l'esprit de la loi était en grande partie respecté. La Caisse d'épargne Bretagne – Pays de Loire, déjà très active sur l'embauche des jeunes, s'engage à privilégier le recrutement des jeunes sans expérience et en grande précarité et à renouer des relations avec pôle emploi.

La signature de l'accord permettra à la CFDT un droit de regard sur la vie de ce contrat et de suivre l'évolution des embauches. De plus, cet accord est un engagement de 15 mois qui s'appuie l'accord relatif à l'emploi des seniors, signé par la CFDT (et la CGC) en décembre 2011.

Les délégués syndicaux

Claude Cerqueus, Sylvie Arnaud, Nicolas Auger,  
Alain Donnart, Jacques Guillerm, Carine Maeckler,  
Claude Roger, Pascale Saho